

Comité électoral consultatif

Strasbourg, le 02 décembre 2020

Objet : Compte rendu du comité électoral consultatif en date du 1^{er} décembre 2020

Audrey Henninger
Responsable SAJI

Le 1^{er} décembre 2020 à 16h30, le comité électoral consultatif a réuni ses membres par visio-conférence, étaient présents :

Affaire suivie par
Wafa Bouchekouk
Tél. : +33 (0)3 68 85 71 76
wbouchekouk@unistra.fr

<i>Présents :</i>	<i>Excusé :</i>
MAECHLING-MOUNIE Marie-Pierre BERROD Frédérique RIPP-BAUDOT Isabelle MENY Alexandre IGNASIAK Robin SCHLAEFLI Dominique VIERLING Alain CHAIB Farida, représentante du rectorat GIEBERT Valérie, Directrice générale des services HENNINGER Audrey, responsable du Service des affaires juridiques et institutionnelles BOUCHEKOUK Wafa, Service des affaires juridiques et institutionnelles.	MASSON Frédéric

Ouverture de séance :

La séance a été ouverte à 16H30 par Madame Valérie GIBERT.

Les personnes invitées au comité électoral sont les membres de droit ainsi que les personnes désignées par le Conseil d'administration du 7 juillet 2020. Compte tenu de l'ordre du jour du comité, les délégués de liste n'ont pas été invités à la réunion.

Il a été procédé à l'examen des questions suivantes :

- Le prestataire de vote électronique retenu
- Les modalités du vote électronique pour les élections des conseils centraux et des composantes
- La validation des projets de décisions et documents communiqués par le SAJI à savoir :
 - Le projet de décision fixant le nombre de scrutins et le calendrier
 - Le projet de décision fixant les modalités techniques du système de recours au vote électronique
 - La notice explicative jointe au projet de décision Elections du.de la Président.e de l'Université de Strasbourg - projet de calendrier
 - Le projet de décision soumis aux directeurs de composante concernés
 - Le projet de charte électorale fixant notamment les modalités d'organisation de la campagne.

Etat de situation :

Compte tenu du contexte sanitaire incertain, il semble nécessaire de recourir au vote électronique pour les élections des conseils centraux (CA, CR, CFVU) et des conseils de composantes prévues initialement en 2020.

A l'issue de ces élections, un bilan à la fois propre à l'Université de Strasbourg et aux autres universités françaises devra être établi.

Le mandat de Monsieur Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg arrive à son terme le 12 décembre 2020. Le recteur de région académique a nommé Monsieur Deneken administrateur provisoire de l'Université de Strasbourg à compter du 13 décembre 2020 et ce jusqu'à l'élection d'un nouveau président. Les vice-présidents occuperont à partir du 13 décembre, des postes de chargé de mission.

La durée des mandats des personnes élues reste inchangée, mais les élections des années à venir se dérouleront désormais durant les mois de février.

Le prestataire de vote électronique :

A la suite d'un travail de sourcing et une étude des offres transmises par 5 prestataires, le prestataire retenu par l'Université de Strasbourg est la société Néovote.

Ce choix a été orienté par l'offre complète établie par la Société NEOVOTE qui a démontré sa très bonne connaissance tant des scrutins dans le secteur public que des particularités du monde universitaire. Ce prestataire a notamment organisé les élections de l'Université Paris Saclay.

Le coût du dispositif de vote électronique est pris en charge au niveau central pour les élections des conseils centraux et pour les élections des conseils de composantes.

Ce système de vote électronique fait face à des mesures totalement sécurisées. Le niveau de sécurité choisi par la direction, en collaboration avec la DPO, est le niveau 2.

Une société indépendante se chargera d'auditer le système de vote. Ce rapport d'expertise indépendante sera transmis à la CNIL et aux délégués de liste.

Modalités du vote électronique :

Date et horaires :

Les élections des conseils centraux et des conseils de composantes débuteront le lundi 15 février 2021 à 9h00 et se clôtureront le mercredi 17 février 2021 à 16h00. Ces horaires sont choisis par cohérence pour conserver les horaires habituels des votes à l'urne.

Campagne électorale :

Il est rappelé que la campagne électorale débute à la publication de la décision signée par le Président de l'université.

L'Université de Strasbourg est en capacité de fournir enveloppes, étiquettes et matériel nécessaire aux candidats pour effectuer leur campagne de propagande. Néanmoins, de par le contexte actuel, ces méthodes de communication ne sont pas en adéquation avec les mesures sanitaires recommandées.

Listes électorales :

Un travail collaboratif entre le Pôle d'amélioration continue, la DIREV, la DRH et le SAJI est en cours, pour pouvoir constituer les listes électorales comprenant les scrutins des conseils centraux et les conseils de composantes.

Les personnels ayant déjà effectué une demande d'inscription sur liste électorale n'auront en principe, pas à réitérer leur demande. Chaque personnel devra tout de même vérifier que son nom figure bien sur les listes électorales qui seront diffusées et de s'assurer de se trouver dans les collèges appropriés.

A noter que pour sécuriser les accès, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) recommande que pour s'authentifier les électeurs complètent directement une information qui leur est personnelle et qui ne leur sera pas communiquée directement par le prestataire.

Cette information ne peut pas être la date d'anniversaire de l'électeur ou son numéro de sécurité sociale.

Le code secret retenu pour l'identification des étudiants est leur numéro INE.

Le code secret retenu pour le personnel est le numéro matricule que chaque personnel peut retrouver sur son compte sur ERNEST.

L'attention de l'administration est appelée sur l'importance d'une communication en amont des élections notamment sur les modalités d'obtention du numéro de matricule par le biais d'ERNEST.

Les modalités concernant le scellement des listes électorales sur la plateforme de vote électronique seront précisées ultérieurement, après avoir pris attache avec le prestataire.

Dépôt de liste de candidature :

Sous réserve des discussions avec le prestataire, les dépôts de listes de candidature pourront se faire par voie électronique sous forme de pdf dès lors que la signature du dépositaire y figure.

Compte tenu des précédentes présumées tentatives de fraudes lors du dépôt de listes étudiantes, le SAJI restera attentif et discutera avec le prestataire pour s'assurer de la bonne régularité du dépôt.

Après attache avec le prestataire, l'université fera son possible pour que les dépositaires de listes de candidature n'aient pas à devoir « re-signer » les déclarations individuelles. Cette proposition n'est pour l'instant pas garantie.

Communication du dispositif auprès des électeurs :

Une communication sur le dispositif de vote électronique, la manière d'y accéder, les codes à utiliser, où retrouver ces codes etc., sera diffusée à l'ensemble des électeurs pour les accompagner dans le processus de vote. Un système de relance les invitera à se connecter sur la plateforme au cours du scrutin.

Lorsque les électeurs se connecteront, ils auront uniquement accès aux scrutins les concernant que ce soit pour les élections de leur composante ou les élections des conseils centraux. Leur collège d'appartenance pour chaque scrutin sera déjà défini.

Une assistance technique mise en place par le prestataire sera disponible 24h/24 par le biais d'un numéro vert que les électeurs pourront contacter dans le cas où ils rencontreraient un problème de connexion à la plateforme

Comme le prévoit la réglementation, des ordinateurs seront mis à disposition aux électeurs dans chaque composante (seulement durant les horaires d'ouverture des composantes).

Diffusion des listes de candidatures sur la plateforme :

Il est proposé aux membres du comité électoral consultatif, de diffuser sur le site de vote électronique les listes de candidatures de manière aléatoire. Cette motion est adoptée par l'ensemble du comité. Afin de garantir l'équité entre les candidats, les listes devront se trouver sur une même et unique page.

Attribution des clés de chiffrement

Les clés de chiffrement seront attribuées aux responsables des bureaux de vote, au service des affaires juridiques et institutionnelles, à la direction générale des services et aux délégués de liste.

Il reste à définir les détails de distribution des clés aux composantes, ce point sera abordé avec le prestataire.

Le nombre de clés de chiffrement attribuées aux délégués de liste est également à déterminer avec le prestataire. Si le nombre de clés autorisées ne permet pas d'en attribuer à tous les délégués de liste, un tirage au sort sera mis en place, en présence des membres du comité électoral consultatif, de la Direction générale des services, du Service des affaires juridiques et institutionnelles et des délégués de liste. Une autre solution pour déterminer le mode d'attribution des clés peut être envisagée.

Les délégués de liste auront accès sur la plateforme à l'évolution du taux de participation en direct.

Dépouillement :

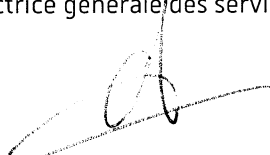
Le dépouillement se tiendra à la clôture des scrutins le 17 février 2021. Le dépouillement se fera en présence mes membres du comité électoral consultatif, de la Direction générale des services, du Service des affaires juridique et institutionnelles et des délégués de liste.

Une nouvelle réunion permettant de préciser certains points restant en suspens sera organisée en janvier 2021.

A l'issue de cette session du comité électoral consultatif, une communication du calendrier électoral va être effectuée auprès des composantes et des services.

Fait à Strasbourg, le 10 décembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie Gibert